



## Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la commune de Mareuil-la-Motte

Le Plan Local d'Urbanisme :

**Dessine le visage de la commune de demain et permet de répondre aux besoins en termes d'évolution de la population, d'emplois, de pérennité des entreprises présentes sur le territoire, d'équipements .**

**C'est un outil réglementaire**, qui définit et règle l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal. Il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques. Il détermine notamment les droits à construire et les conditions d'évolution attachée à chaque parcelle d'une commune.

Ce document juridique, de portée générale, **s'impose à tous**, particuliers et administrations. **Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol**, comme, par exemple, les permis de construire.

**Dossier consultable en mairie**

**Dans le cadre de cette procédure, nous avons souhaité une large concertation avec la population :**

### Moyens d'information à utiliser :

- éditer des articles dans le bulletin communal (ou dans un bulletin d'informations diffusé aux habitants et mis à disposition en mairie)
- publier un avis dans la presse
- mettre à disposition du public en mairie les documents relatifs à la révision du PLU selon l'état d'avancement, en particulier : les éléments de diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,... (exposition évolutive des documents de travail)
- tenir à la disposition du public en mairie un cahier destiné à recueillir les observations de la population

### Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée est mis à la disposition du public jusqu'à la délibération arrêtant le projet, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Des informations seront à disposition des habitants en mairie au fur et à mesure de l'état d'avancement du PLU.

**La phase actuelle du PLU correspond au diagnostic.**